

Ma Comm'Une

Votre magazine communal



VILLE DE
SAINT-GHISLAIN

Décembre 2020

N°3



Vie communale p.4

**LE NUMÉRIQUE AU
SERVICE DU CITOYEN**

Mobilité p.12

**DES AMÉNAGEMENTS AXÉS
SUR LA MOBILITÉ DOUCE**

Dossier spécial p.10

**DE NOUVELLES MISSIONS
POUR LE CPAS**



DATES DES COLLECTES 2021

Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers

Hygea, votre Intercommunale de gestion environnementale, réalise, comme chaque année, un **calendrier** reprenant toutes les dates des collectes en porte-à-porte des déchets ménagers ainsi qu'une série d'informations pratiques en lien avec le tri et la gestion de vos déchets.

Il vous parviendra, dans votre boîte aux lettres, dans le courant du mois de décembre.

N'oubliez pas !

Vous pouvez aussi **télécharger gratuitement** l'application "Recycle!" reprenant les dates des collectes en porte-à-porte des déchets ménagers, via votre smartphone ou tablette.



En collaboration avec Fost Plus, Bebat et Recupel



Faites en sorte que vos déchets soient **bien visibles et accessibles**. Ils doivent se trouver en **bord de voirie et ne pas gêner le passage**. **Ne placez pas vos sacs en hauteur**; cela complique le travail des collecteurs.

Saint-Ghislain

En 2021, il n'y aura pas de changement dans les jours de passage par rapport à 2020 :

- La collecte des ordures ménagères aura lieu chaque semaine, le MARDI.**
- La collecte des PMC et des papiers-cartons aura lieu tous les 15 jours, simultanément, le MARDI.**

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
PMC Papiers-cartons	Mardi	12, 26	9, 23	9, 23	7 , 20	4, 18	1, 15, 29
Ordures ménagères	Mardi	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23	2, 9, 16, 23, 30	7 , 13, 20, 27	4, 11, 18, 26	1, 8, 15, 22, 29

Attention aux jours de collecte reportés

Passage le mercredi **7 avril** (et non le **6 avril**), le mercredi **26 mai** (et non le **25 mai**).

		Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC Papiers-cartons	Mardi	13, 27	10, 24	7, 21	5, 19	3 , 16, 30	14, 28
Ordures ménagères	Mardi	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	5, 12, 19, 26	3 , 9, 16, 23, 30	7, 14, 21, 28

Attention au jour de collecte reporté

Passage le **3 novembre** (et non le **2 novembre**).

Remarques importantes :

- Les dates en rouge** signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage.
- Les collectes en porte-à-porte des déchets commencent **très tôt le matin**, à partir de **5 h 30**. Il est conseillé de sortir les sacs **la veille à partir de 18 h**.
- En cas de **travaux** sur la voirie, les ordures ménagères, les PMC et les papiers-cartons doivent être **déposés à la limite du chantier**.
- Horaire d'été: du 1^{er} juillet au 31 août 2021**, les collectes débuteront à **4 h 30** au lieu de 5 h 30. Pensez à sortir vos sacs la veille à partir de 18 h.

Pour toute question relative aux collectes en porte-à-porte, contactez Hygea au

065/87.90.90

(sélectionnez le menu 1 «collectes en porte-à-porte»)

ou par email à hygea@hygea.be.

www.facebook.com/hygeaintercommunale

www.hygea.be



Edito

Dans le numéro précédent de «Ma Comm'Une» – trimestriel que vous avez désormais fait vôtre –, j'appelais chacune et chacun d'entre nous à ne pas relâcher la nécessaire et indispensable vigilance dont nous devons faire preuve face à la crise sanitaire. Comme tous, j'espérais alors que la propagation du coronavirus finirait par être sinon stoppée, à tout le moins sérieusement ralentie. Et si la saison estivale nous a laissé un peu de répit, force est d'admettre que la deuxième vague que nous redoutions est bel et bien présente.

Veillons donc à demeurer particulièrement prudents !

Vous le savez, les missions dévolues aux organismes publics se doivent d'être assurées, quel que soit le contexte. Et je me félicite du travail effectué au quotidien par l'ensemble des collaborateurs de la Ville et du CPAS. Nos services ont ainsi mené à bien, parallèlement à leurs tâches quotidiennes, des dossiers d'envergure. Je pense tout particulièrement au plan de relance Covid-19 au travers duquel nous avons octroyé une aide financière aux commerces locaux durement impactés durant le confinement et qui, de plein fouet, subissent encore cette crise.

En cette période délicate, une autre avancée majeure est à mettre en exergue : la digitalisation des factures. Saint-Ghislain est en effet la première commune wallonne qui permet à ses citoyens de recevoir, via leur e-Box, les avis de paiement émis par la Direction financière.

Cette avancée technologique s'inscrit dans notre volonté de transformer notre entité en une véritable Smart City, à la fois moderne, écologique et ambitieuse. Une volonté qui prend d'ores et déjà corps au travers des outils de communication contemporains via lesquels la Ville dialogue avec vous, et qui vous seront, entre autres sujets, présentés au travers de ces pages.

Bonne lecture !

Daniel OLIVIER
Bourgmestre



Sommaire

- ▶ **Vie communale** **p.4**
EN COUVERTURE Le numérique au service du citoyen
Une ville de plus en plus « smart »
Organisation des services en fonction du Covid
Une équipe à votre écoute
- ▶ **Dossier spécial** **p.10**
EN COUVERTURE De nouvelles missions pour le CPAS
- ▶ **Mobilité** **p.12**
EN COUVERTURE Des aménagements axés sur la mobilité douce
- ▶ **Travaux** **p.13**
Le rond-point avance à grands pas !
Le nouveau cimetière de Saint-Ghislain passe au vert
- ▶ **Sécurité** **p.14**
- ▶ **Points de vue** **p.16**
- ▶ **De-ci, de-là, à travers l'Entité** **p.17**
Il était une fois
- Informations communales** **p.18**
Le Mot du Collège
Une Administration à votre service !

Le numérique au service du citoyen

Pionnière dans la communication, la Ville de Saint-Ghislain a été l'une des premières communes de la région à se doter d'un site web à la fin des années 90. Depuis, de nombreux outils d'information à la population ont vu le jour au sein de la Cité de l'Orse, pour arriver à ceux que vous allez découvrir ci-dessous.

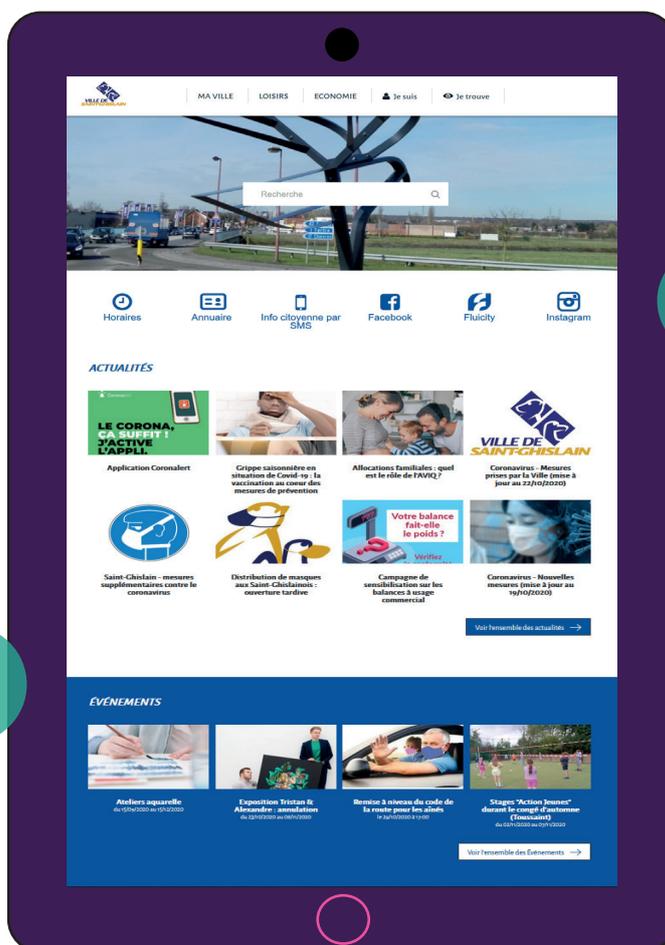
Un site Internet moderne et accessible

« A Saint-Ghislain, on ne laisse personne au bord du chemin » dit l'adage. Cela est également vrai pour son site Internet officiel. Celui-ci a été repensé pour être accessible au plus grand nombre (personnes âgées, aveugles ou malvoyantes, personnes présentant des difficultés motrices, etc.) Contraste des couleurs, liens cliquables en évidence, illustrations « doublées » par une alternative textuelle sont autant de points sur lesquels la Ville, en collaboration avec l'intercommunale IMIO (fournisseur), s'est penchée.

Un guichet en ligne

Le site de la Ville vous propose un guichet électronique afin de recevoir vos documents dans les plus brefs délais. Via un formulaire à compléter, vous pouvez faire une demande pour des documents tels qu'un extrait d'acte de naissance ou de mariage ou encore un certificat de nationalité. Pour y accéder :

- Ma Ville >
- Services communaux >
- Population/Etat civil >
- Guichet en ligne >



Outre l'adaptation à tous les publics, le site web est désormais doté du « responsive design », c'est à dire que son contenu s'adapte à n'importe quelle taille d'écran (smartphone, tablette, etc.) tout en conservant sa qualité d'affichage originale.

Démarches administratives du service Aménagement du Territoire

Retrouvez tous les documents et liens utiles dans l'onglet du service : permis d'environnement, permis d'urbanisme, etc.

Les événements et actualités

Un coup d'œil sur la page d'accueil vous donnera un aperçu des nouveautés au sein de la commune. Afin de toucher le plus grand nombre de personnes, ces éléments sont également partagés sur les réseaux sociaux de la Ville : Facebook, Instagram et Flucity.

WWW SAINT-GHISLAIN.BE

De plus en plus nombreux sur les réseaux sociaux

À la suite du confinement et des nombreuses annonces qui rythment cette crise sanitaire, vous avez été très nombreux à rejoindre nos canaux de communication numériques.



FACEBOOK

3 427 « likers »

La page officielle sert principalement de relais pour les nouvelles publiées sur le site Internet de la Ville. Les initiatives des antennes parcommunales - le Syndicat d'Initiative, Saint-Ghislain Sports ou le Foyer culturel - et des partenaires sont également partagées. La page Facebook est aussi un relais pour des informations utiles au quotidien comme, par exemple, les collectes de déchets effectuées par l'intercommunale Hygea.

INSTAGRAM

488 abonnés



Le compte Instagram a un rôle plus léger que les deux autres réseaux sociaux : celui de vous faire découvrir la Ville sous un angle plus esthétique par le biais de photos et de vidéos.

L'objectif de cette présence sur les réseaux sociaux est évidemment de toucher tous les Saint-Ghislainois, jeunes ou moins jeunes, et de profiter de cette caisse de résonance que sont les partages pour diffuser au maximum les informations liées à la Ville.



FLUICITY

660 citoyens engagés

La plateforme Fluicity remplit le même rôle d'information que Facebook, mais elle vous permet de participer activement au développement de votre Ville en proposant vos suggestions via le bouton « Créer une idée ». Des enquêtes y sont notamment publiées sur différents sujets : l'enherbement du cimetière de Villerot, le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN), etc. En ce moment, nous vous invitons à participer à une enquête sur notre site Internet (voir ci-dessous).

Votre avis nous intéresse !

Comme expliqué ci-contre, le site web de la Ville a fait peau neuve avec de nouveaux onglets, de nouvelles fonctionnalités et une nouvelle interface plus accessible.

Que pensez-vous de notre site Internet ? Est-il convivial ? Efficace ? Trouvez-vous facilement les informations recherchées ? Sont-elles formulées clairement ?

Vous avez jusqu'au **15 janvier 2021** pour vous exprimer à ce sujet et répondre à l'enquête accessible sur la page Fluicity de la Ville : <https://www.flui.city/7330-saint-ghislain>

 **Ville de Saint-Ghislain**

 **villedesaintghislain**

 **flui.city/7330-saint-ghislain**

Consulter notre magazine en version numérique ? C'est possible !



Pour vous faciliter l'accès au magazine communal n'importe où et à n'importe quel moment, il est désormais possible de scanner un QR Code. Testez-le pour accéder à la version électronique de ce numéro de « Ma Comm'Une » !

Une Ville de plus en plus « smart »

Commandez vos documents en ligne !

Vous l'ignorez peut-être mais le Service Public Fédéral met à votre disposition une application en ligne baptisée : « Mon DOSSIER ». Celle-ci vous permet de consulter votre dossier personnel au Registre national et de télécharger tous les certificats qui s'y rapportent : extrait des registres, certificat de composition de ménage, certificat de cohabitation légale, etc. Le tout gratuitement !

De multiples avantages

Passer par l'application « Mon DOSSIER », une démarche qui va vous faciliter la vie. Plus besoin de vous déplacer jusqu' à votre administration communale, vos documents sont disponibles immédiatement. Vous pouvez faire vos demandes depuis votre domicile, 24h/24 et 7j/7. Les certificats délivrés sont sécurisés par une signature électronique et permettent de réduire considérablement la consommation de papier.

Envie d'essayer ? Munissez-vous au préalable d'un ordinateur et de votre lecteur de carte d'identité. Installez le logiciel approprié dont la dernière version se trouve sur ce lien : <https://eid.belgium.be/fr>

Après l'installation et la connexion de votre lecteur de carte, vous devez insérer votre carte d'identité électronique. Ce n'est qu'après cette étape que vous pouvez vous rendre sur le site de « Mon DOSSIER » en suivant ce lien : <https://mondossier.rrn.fgov.be/>



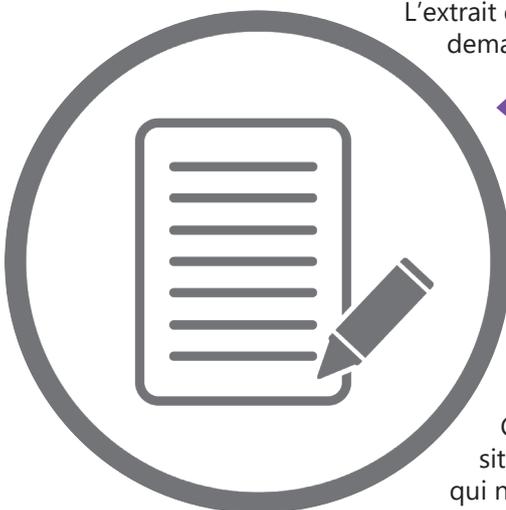
Introduisez enfin votre code PIN afin de vous identifier. Une fois la manœuvre effectuée, vous avez accès à votre dossier personnel au Registre national.

Pour de plus amples informations concernant l'application « Mon DOSSIER », vous pouvez vous adresser au Helpdesk de la Direction générale Institutions et Population : par téléphone au 02 518 21 16 ou par mail à helpdesk.belpic@rrn.fgov.be.

Extrait de casier judiciaire

L'extrait de casier judiciaire (anciennement certificat de bonne vie et mœurs) est un document qui reprend les éventuelles condamnations d'une personne.

Trois modèles différents



L'extrait de casier judiciaire qui vous sera délivré diffère en fonction du motif de votre demande :

- ◆ **Modèle 595** : modèle général (article 595 du Code d'instruction criminelle).
- ◆ **Modèle 596-1** : modèle destiné à l'exercice d'une activité réglementée (par exemple, chauffeur de taxi, détective privé, steward de football, agent de gardiennage, etc.) et à l'obtention d'une autorisation de détention d'arme ou d'un permis de pêche.
- ◆ **Modèle 596-2** : modèle destiné à l'exercice d'une activité qui relève de l'éducation, de la guidance psycho-médico-sociale, de l'aide à la jeunesse, de la protection infantile, de l'animation ou de l'encadrement de mineurs (article 596, alinéa 2, du Code d'instruction criminelle).

Ces différents modèles pourront bientôt être commandés en ligne via notre site web officiel, excepté le modèle 596-2 (contact avec des enfants mineurs) qui ne vous sera délivré qu'en vous présentant en personne au service Population/Etat civil et muni.e de votre carte d'identité.

Plus d'infos : service Population/Etat civil - 065 76 19 86 - pop.ec@saint-ghislain.be

La nouvelle carte d'identité digitale est arrivée

Lancée au début de cette année dans quelques communes pilotes, dont celle de Saint-Ghislain, la carte d'identité électronique bénéficie d'une nouvelle présentation destinée à remplacer celle datant de 2002. Satisfaisant aux règles internationales strictes, son objectif est d'accroître l'efficacité des contrôles d'identité. Cette carte constitue donc un document de voyage encore plus sûr et plus universel.

Quelques changements importants :



- ◆ Empreintes digitales directement intégrées à la carte pour renforcer la lutte contre la fraude à l'identité. Les empreintes digitales figurent uniquement sur la puce sans contact de la carte (pas de banque de données centrale) et sont sécurisées. Seules les instances compétentes peuvent lire la puce sans contact.
- ◆ La photo se trouve à gauche et non plus à droite.
- ◆ Une image perforée de la photo figure à l'arrière de la carte.
- ◆ La puce de contact se trouve à l'arrière de la carte, ce qui nécessite d'insérer la carte d'une autre manière dans le lecteur de carte.
- ◆ La mention de la nationalité n'est plus « BELGE » mais « BEL »
- ◆ La carte a une autre nuance de couleurs.

La nouvelle carte est à présent disponible dans l'ensemble des communes belges. Les cartes d'identité actuellement en circulation seront remplacées à la fin de leur période de validité ou avant en cas de déclaration de perte, de vol ou de destruction de la carte, ou pour tout autre motif tel qu'une photo non ressemblante, un changement de nom, etc.

Vous ne devez donc pas demander de nouvelle carte d'identité, la vôtre reste valable jusqu'à la date d'expiration mentionnée sur la carte. A la fin de la période de validité, vous recevrez une convocation dans votre boîte aux lettres afin d'aller remplacer votre ancienne carte.

Payez vos factures en ligne avec l'e-box

Depuis le 1er octobre, la Ville de Saint-Ghislain est la première commune wallonne à proposer un paiement en ligne de certaines factures avec l'e-box. Cette boîte aux lettres électronique sécurisée et gratuite centralise les documents des institutions publiques et des organismes avec une mission de service public. Désormais, les parents des enfants inscrits à la crèche L'Île aux Enfants ou à l'accueil extrascolaire des Gribouill'art y retrouveront les factures liées. Et ce n'est qu'un début !

my e-box



Comment payer votre facture en ligne ?

- Créez un compte sur le site www.myebox.be.
- Une fois votre espace créé, vous serez averti.e de l'arrivée d'une nouvelle facture par le biais d'un mail renvoyant à l'e-box
- Sur PC ou sur smartphone, connectez-vous à votre espace soit avec votre carte d'identité, soit avec l'application Itsme
- Vous retrouverez votre facture digitale comprenant un QR Code qui reprendra les données bancaires nécessaires au paiement
- Cliquez sur ce QR Code pour être redirigé vers votre application bancaire et procéder au règlement.

La dématérialisation des factures rencontre la volonté de la Ville de se moderniser et d'opter pour une solution plus écologique et économique que le virement papier. Saint-Ghislain est la première des deux communes pilotes (avec Mouscron) à proposer ce nouveau service sur e-box, initié par Civadis, éditeur de logiciels informatiques pour les pouvoirs publics.

À terme, toutes les redevances et taxes concernant les citoyens devraient faire l'objet d'une digitalisation. Toutefois, le paiement « classique » (par virement papier) restera toujours possible. Les prochains documents dématérialisés seront les sanctions administratives (amendes, etc.)

Organisation des services en fonction du Covid

Depuis le mois de mars dernier, le coronavirus rythme notre quotidien. Après plusieurs semaines de confinement, les services de la Ville ont dû se réorganiser afin d'accueillir les citoyens en toute sécurité et de préserver la santé des agents.

Administration communale

L'ensemble des services accueillent le public sur rendez-vous et le port du masque est obligatoire, tant pour les agents qui quittent leur bureau que pour les visiteurs. Ces derniers sont en outre invités à se désinfecter les mains en entrant et à respecter une distance de sécurité (+/- 1,5 m).

Certains services ont aménagé un guichet d'accueil afin d'éviter tout contact à risque, notamment les services Aménagement du Territoire et du Personnel. Vu la généralisation du télétravail, un maximum de dossiers sont traités par voie électronique ou par téléphone.

☎ 065 76 19 00

Service Population/Etat civil

Le service est accessible sur rendez-vous selon l'horaire suivant :

- Le lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h
- Le mardi de 13h à 19h
- Le jeudi de 13h à 16h
- Le 1er et 3e samedi du mois (service Population et déclarations de décès uniquement)

☎ 065 76 19 86 - pop.ec@saint-ghislain.be

Bon nombre de documents administratifs peuvent être obtenus électroniquement via les différents guichets en ligne sur www.saint-ghislain.be.

Direction financière

Visites uniquement sur rendez-vous aux heures habituelles : du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30.

Contacts de préférence par mail à direction.financiere@saint-ghislain.be

☎ 065 76 20 70

CPAS

Le service social est accessible sur rendez-vous et le port du masque est obligatoire. Mise en place d'un sas d'entrée et d'un plan de circulation pour éviter les croisements.

☎ 065 71 83 10 - info@cpassaintghislain.be

Foyer culturel

L'ensemble des activités sont annulées jusqu'à nouvel ordre mais le service reste accessible.

☎ 065 80 35 15 - info@foyculturelsaintghislain.be

Syndicat d'Initiative

L'accès des visiteurs est limité à l'Accueil (interdiction de pénétrer dans les bureaux). Le port du masque est obligatoire et un distributeur de gel permet de se désinfecter les mains. Une distance de sécurité est recommandée.

Le Musée communal de la Foire et de la Mémoire reste à l'heure actuelle inaccessible au public.

☎ 065 78 41 41 - sisg@skynet.be

Saint-Ghislain Sports

Afin de garantir un maximum de sécurité à ses usagers, le Centre sportif applique l'ensemble des protocoles élaborés par l'ADEPS ainsi que ceux spécifiques en fonction du public.

Au moment de clôturer cette édition du magazine, la piscine reste fermée jusqu'au 14 décembre. Les infrastructures sportives sont accessibles aux clubs pour les entraînements des moins de 13 ans uniquement. La piste du stade Saint-Lô reste accessible au public pour les détenteurs d'une carte d'accès.

Dès la réouverture des infrastructures sportives, les horaires et modalités d'accès seront communiqués sur www.sgsports.be

☎ 065 62 13 64 - secretariat@sgsports.be

Bibliothèque

La prise de rendez-vous n'est plus obligatoire et le système de prêt a repris son fonctionnement normal (prêt payant et amende en cas de retard) selon les modalités suivantes :

- 6 personnes ou familles maximum pour le prêt en section Adultes
- 2 personnes en section Jeunesse
- 2 personnes sur les ordinateurs de l'espace multimédia
- 2 groupes de maximum 5 personnes pour le travail de groupe.

Nettoyage systématique des livres, désinfection des mains et port du masque obligatoires.

☎ 065 76 20 20 - larollandine@saint-ghislain.be



L'organisation des services peut être modifiée à tout moment en fonction de l'évolution de la pandémie. Soyez attentifs aux informations dans la presse gratuite ou dans les supports web.

Une équipe à votre écoute

Chaque année, la Ville organise une soirée de bienvenue à destination des nouveaux habitants de l'Entité. Lors de cet événement, les néo-Saint-Ghislainois découvrent les multiples facettes de la Cité de l'Ourse et ont la possibilité, entre autres, de rencontrer les membres du Collège communal. En raison de la crise sanitaire, l'événement n'a pas pu être organisé en 2020. Voici donc une présentation de vos élus qui gèrent la commune au quotidien.



Daniel OLIVIER (PS) - Bourgmestre

Finances, sécurité, développement économique et commerce, communication, Plan Stratégique Transversal, Tutelle du CPAS

☎ 065 76 19 31 ou 065 76 19 08 (Secrétariat avant 17h) ou 065 64 36 13 (privé après 17h)
@ daniel.olivier@saint-ghislain.be
✉ Rue des Monts 4 à 7331 Baudour

Vu l'évolution de la crise sanitaire, les permanences du Bourgmestre sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Soyez attentifs aux avis dans la presse gratuite ou sur le site web officiel de la Ville www.saint-ghislain.be.



Rudy BUREAU (PS) - Echevin

Environnement et propreté publique, aménagement du territoire et urbanisme, ruralité et bien-être animal

Permanences le mardi avant-midi sur rendez-vous

☎ 0495 13 65 85
@ rudy.bureau@saint-ghislain.be
✉ Rue Achille Danneau 5 à 7332 Sirault



Florence MONIER (PS) - Première Echevine

Enseignement fondamental et de Promotion sociale, Conseil communal des Enfants, petite enfance et crèches, action sociale, citoyenneté et emploi

Permanences sur rendez-vous (à Saint-Ghislain ou à Tertre)

☎ 0476 24 04 88
@ florence.monier@saint-ghislain.be
✉ Rue des Bolus 23 à 7331 Baudour



Séverine DEMAREZ (PS)

Présidente du CPAS

Logement et budget

Permanences sur rendez-vous

☎ 0496 62 23 62
@ severine.demarez@saint-ghislain.be
✉ Rue Colonel Balaince 17 à 7332 Neufmaison

Ils sont aussi là pour vous...



Fabrice FOURMANOIT (PS) - Echevin

Sport, santé, démarche qualité, projets subsidiés

Permanences le mercredi sur rendez-vous à l'ancien Hôtel de Ville et Halle, place des Combattants 27 à Saint-Ghislain (sauf congés scolaires)

☎ 0476 33 61 85
@ fabrice.fourmanoit@saint-ghislain.be
✉ Avenue des Droits de l'Homme 17 à 7330 Saint-Ghislain



Patty CANTIGNEAU (PS)

Présidente du Conseil communal

☎ 0470 37 39 07
@ patty.cantigneau@saint-ghislain.be
✉ Rue Louis Caty 53 à 7331 Baudour



Jérôme BRICQ (PS) - Echevin

Jeunesse, culture, enseignement artistique, cultes et fabriques d'église, associations patriotiques, patrimoine historique, mémoire et régies

Permanences sur rendez-vous

☎ 0494 40 14 92
@ jeremy.bricq@saint-ghislain.be
✉ Rue Malengreau 59 à 7331 Baudour
f Jérôme Bricq



Patrick DANNEAUX (PS)

Président du Logis Saint-Ghislainois

Permanences sur rendez-vous au 065 61 19 00 (Logis Saint-Ghislainois)
☎ 0494 99 31 06
@ patrick.danneaux@saint-ghislain.be
✉ Rue Lombard 20 à 7331 Baudour



Luc DUMONT (PS) - Echevin

Travaux, mobilité, gestion du patrimoine public, état civil

Permanences le mardi sur rendez-vous

☎ 0476 40 39 40
@ luc.dumont@saint-ghislain.be
✉ Rue de Sglatignies 22 à 7332 Neufmaison



François ROOSENS (MR & Citoyens)

Président du Syndicat d'Initiative

Permanences sur rendez-vous au 065 78 41 41 (Syndicat d'Initiative)
☎ 0475 46 00 23
@ francois.roosens@saint-ghislain.be
✉ Rue Pierre Gallet 30 à 7334 Villerot

De nouvelles missions pour le CPAS

Depuis leur création, en 1976, les Centres Publics d'Aide Sociale – appelés Centres Publics d'Action Sociale depuis 2004 - ont reçu pour mission fondamentale l'octroi de l'aide sociale à toute personne qui en fait la demande. Ce soutien peut être matériel, social, médical, médico-social ou encore psychologique.

Vu le contexte actuel en perpétuelle évolution, le CPAS de Saint-Ghislain est amené régulièrement à adapter ses missions.

Un subside exceptionnel

La crise sanitaire que nous traversons a un impact direct et souvent néfaste sur la situation sociale et/ou économique de nombreux citoyens. Afin de les aider à faire face aux dépenses quotidiennes, liées notamment aux frais médicaux en raison du coronavirus, le CPAS dispose d'une enveloppe exceptionnelle de 300 000 EUR.

Cette aide n'est pas limitée aux seuls bénéficiaires du droit à l'intégration mais s'adresse à toute personne reconnue par le CPAS comme étant en état de besoin après une analyse individuelle.



Le règlement collectif de dettes

Le problème du surendettement touche aujourd'hui un nombre croissant de personnes. L'introduction d'une loi sur le règlement collectif de dettes répond donc à un réel besoin.

C'est pourquoi, depuis le 1er septembre 2020, le CPAS propose un service « règlement collectif de dettes » en complément de son service « médiation de dettes ». Le but est de rétablir la situation financière du débiteur, notamment en lui permettant - dans la mesure du possible - de payer ses dettes tout en lui garantissant, à lui et à sa famille, de pouvoir mener une vie conforme à la dignité humaine.

Infos : ☎ 065 71 83 23 @ info@cpassaintghislain.be

Interventions concernées :

- Aide au logement, en ce compris les charges (sauf garantie locative)
- Aide en matière d'énergie relative à la consommation, à l'accompagnement et à la guidance sociale et budgétaire
- Aide psychosociale relative à la prise en charge de coûts d'intervenants professionnels reconnus dans le traitement des violences conjugales, des problèmes d'anxiété et troubles psychiatriques
- Aide en matière de santé : prise en charge de frais médicaux (médicaments, factures d'hôpital, etc.) et l'achat de masques, gel et gants
- Aide à l'accessibilité numérique : soutien numérique, notamment en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire
- Aide financière pour des factures impayées du fait d'une diminution des ressources
- Besoins de première nécessité, par exemple intervention dans les coûts de transports, achat de vêtements, achat de lunettes, etc.
- Aide pour les familles en difficulté dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile

Infos : ☎ 065 71 83 10 @ info@cpassaintghislain.be



Les primes énergie

Primes communales

- 200 € pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- 500 € pour la construction d'une maison passive
- 10 % de la prime accordée par la Wallonie pour l'installation d'un chauffe-eau solaire
- 10 % de la prime accordée par la Wallonie pour la rénovation d'un logement

Infos : Conseiller en Energie

☎ 065 76 20 09

🌐 www.saint-ghislain.be

Primes wallonnes

Les primes Habitation (anciennement prime énergie et prime rénovation)

Ensemble d'aides financières octroyées par la Wallonie pour améliorer votre logement. Rénover votre habitation, c'est :

- améliorer votre confort et votre santé
- diminuer votre facture énergétique
- embellir votre bien immobilier
- prévenir les problèmes et/ou les dégradations futures
- diminuer la dépendance énergétique

Le passage d'un auditeur et un simple formulaire de demande de prime « Audit » débloqueront le processus qui vous permettra de recevoir des primes pour différents travaux (audit, toiture, murs, sols, sécurité, menuiseries, chauffage et eau chaude, système de ventilation, augmentation des rendements de production).

Grâce au passage de l'auditeur, vous recevrez tous les conseils utiles pour mener à bien vos travaux.

Infos : ☎ 1718 (n° gratuit du SPW)

🌐 www.energie.wallonie.be

Renopack et Renopret

Prêts à taux 0% avec ou sans prime wallonne

Infos : ☎ 078 15 80 08

🌐 www.swcs.be

www.flw.be

Le service PAPE

Les économies d'énergie sont sur toutes les lèvres. Une bonne gestion de l'énergie peut en effet avoir un impact non négligeable, non seulement sur l'environnement mais aussi sur le portefeuille de chacun.

En 2019, le CPAS a décidé de répondre au projet «PAPE» initié par la Région Wallonne. Le **Plan d'Action Préventive** en matière d'**Energie** a pour missions d'informer le public sur :

- l'utilisation rationnelle de l'énergie et la maîtrise des consommations
- les aides et primes existantes en la matière

L'agent du CPAS en charge de l'Energie peut se rendre chez les citoyens afin de leur suggérer la mise en œuvre d'un suivi individualisé en trois étapes :

- le bilan énergétique du ménage
- l'identification des solutions possibles
- l'accompagnement dans la mise en œuvre de celles-ci

Lors de visites à domicile, de petites fournitures pourront éventuellement être placées : réflecteurs derrière les radiateurs, gaines d'isolation des tuyaux d'eau chaude, ampoules LED, multiprises, bas de porte, etc.

Le projet PAPE permet également aux citoyens de bénéficier de primes, notamment dans le cadre d'un audit énergétique.

Infos : ☎ 065 71 83 37 @ info@cpasaintghislain.be



Des aménagements axés sur la mobilité douce

Ces derniers mois, plusieurs aménagements ont été réalisés sur le territoire de l'Entité pour encourager les déplacements à pied ou à vélo. D'autres services favorisant la mobilité douce sont à la disposition des citoyens.

Des quartiers résidentiels reliés aux commerces en toute sécurité

Le 16 octobre dernier, les partenaires du PCDN (Plan Communal du Développement de la Nature), en collaboration avec la section Environnement de l'institut Saint-Joseph, ont organisé une journée de gestion d'une portion de l'ancienne voie ferrée reliant la rue du Sas à la rue de l'Echapée à Saint-Ghislain.



Une quinzaine de bénévoles, accompagnés d'ouvriers de la Ville et du Logis Saint-Ghislainois, se sont rassemblés pour réhabiliter cette voie de communication entre la cité des Petites Prélles, la cité des Aubépines et les rues Première, Deuxième et Troisième et les commerces situés en périphérie du

centre-ville. Cette action a notamment permis de faire connaître l'existence de ce sentier parfois oublié des citoyens. Le Collège communal l'a baptisé « Sentier du Vent de Bise », clin d'œil à la bise réputée comme vent de beau temps, propice à la promenade. C'est également le nom du lieu-dit situé à proximité de la Cité des Petites Prélles.

En 2021, un budget est prévu pour équiper ce sentier avec du mobilier urbain. Le moment venu, les citoyens seront associés à la réflexion via une enquête sur la plateforme Flucity.

Retrouvez des range-vélos :

- à l'avenue de l'Enseignement à Saint-Ghislain, en face de la piscine
- dans le Parc communal de Baudour, à côté de la salle polyvalente
- à la rue des Déportés à Sirault, en face de la salle omnisports
- à côté du parking du stade Saint-Lô



Un circuit cyclable amélioré

Dans sa volonté de compléter le circuit cyclable du centre-ville, la Ville a réalisé un nouveau marquage au sol en septembre dernier. Il est visible :

- devant le Lycée Charles Plisnier
- à la rue du Sas
- au rond-point dit « de la Biosphère »
- au rond-point de la rue des Canadiens et de la Quatrième rue

Ainsi, un itinéraire complet est désormais praticable entre le rond-point dit « de l'Aigle » et la gare.

Le but de ces récents aménagements est de mettre en évidence un circuit balisé pour les cyclistes dans le trafic dense du matin et de l'après-midi. Une signalisation précise vient parfaire le circuit cyclable aux endroits nécessaires : logos de vélo pour guider les cyclistes, panneaux indiquant si la piste est partagée ou non avec les piétons, placement de chevrons – « V au sol » - pour signifier les endroits où un cycliste peut se trouver, etc.



Louer un vélo électrique ? Rien de plus simple !

Le Syndicat d'Initiative propose gratuitement à la location des vélos électriques pour tous les visiteurs. Pour louer un vélo, il faut :

- Être âgé de minimum 16 ans (ou être accompagné d'un adulte)
- Verser une caution de 50€ par vélo qui sera restituée au retour
- Réserver le vélo au moins 4 jours à l'avance et se munir de sa carte d'identité

Le service de location est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h15.
Plus d'infos : 065 78 41 41 - sisg@skynet.be

Le rond-point avance à grands pas !

Le 21 septembre ont débuté des travaux de création d'un rond-point à l'intersection de la N547 et la sortie Saint-Ghislain sur l'autoroute E42/E19 en direction de la France. Cet aménagement était réclamé depuis de nombreuses années étant donné le caractère particulièrement accidentogène de cet endroit.

Le moins que l'on puisse écrire, c'est que les ouvriers de la Sofico et du SPW n'ont pas chômé : la réalisation de la phase 1 (concentrée sur l'aménagement d'un demi-giratoire et d'une bretelle de sortie vers la France) s'étant bien passée de septembre à novembre, la phase 2 initialement prévue pour avril 2021 a déjà pu commencer le 23 novembre dernier.



© SPW - Direction des Routes de Mons

Mesures de mobilité et impact sur le trafic

Pour rappel, ce chantier entraîne les modifications de circulation suivantes :

En venant de Tertre :

- il n'est plus possible de monter sur l'autoroute en direction de Mons. Une déviation est mise en place via la montée d'autoroute en direction de Paris/Tournai qui reste accessible.
- il n'est plus possible de se diriger vers Hornu et Saint-Ghislain centre par la N547. Une déviation sera mise en place vers l'autoroute en direction de Paris/Tournai pour sortir à Hautrage (sortie 26).

En venant d'Hornu :

- Les entrées d'autoroute en direction de Mons et de Paris/Tournai restent accessibles.
- Le flux de circulation vers Tertre-Hautrage est dévié vers l'autoroute en direction de Paris/Tournai pour sortir à Hautrage (sortie 26) et rejoindre la route de Wallonie pour être redirigé vers la route de Tournai.
- La traversée de Saint-Ghislain est interdite aux véhicules de +3.5 tonnes, excepté fournisseurs et bus.

Au niveau des sorties 25

• En venant de Mons :

- la direction de Tertre reste accessible.
- les automobilistes allant vers le centre-ville de Saint-Ghislain ou Hornu doivent utiliser la déviation mise en place via la montée d'autoroute en direction de Paris/Tournai qui reste accessible.

• En venant de Paris/Tournai :

- la circulation vers Saint-Ghislain centre et Hornu reste possible.
- les automobilistes allant vers Tertre doivent utiliser la déviation mise en place, à savoir : redirection vers l'autoroute en direction de Paris/Tournai, pour sortir à Hautrage (sortie 26) et rejoindre la route de Wallonie pour être redirigé vers la route de Tournai.



Le nouveau cimetière de Saint-Ghislain passe au vert

Après le cimetière de Villerot, c'est au tour de celui de Saint-Ghislain, situé à proximité de l'autoroute, de bénéficier d'un petit coup de neuf. Depuis le mois d'octobre, ses allées principales ont été réaménagées avec l'ajout de gravier. Quant aux chemins secondaires, ceux-ci ont été engazonnés.

Régulièrement inondé, les récents travaux ont également permis d'améliorer l'écoulement des eaux de pluie par la pose de drains.

Des travaux bienvenus pour permettre à ceux qui ont perdu un proche de se recueillir dans la sérénité.

Attention sol glissant !

L'hiver approche à grands pas et avec lui, des températures négatives pouvant entraîner la formation de verglas mais aussi des chutes de neige.

La Ville de Saint-Ghislain fait son maximum afin de rendre et maintenir les chaussées praticables sur les 280 kilomètres de voiries communales. Ainsi, chaque année, 50 000 € sont inscrits au budget communal, 3 camions (ainsi que des camionnettes pour les endroits moins accessibles) et une demi douzaine d'ouvriers sont affectés au service épandage lorsque le thermomètre descend en dessous de zéro.

Bon à savoir !

Les citoyens contribuent, eux-aussi, à l'effort : ils sont dans l'obligation de faciliter la circulation des usagers faibles, notamment en déblayant la neige et le verglas présents sur le trottoir devant leur habitation (Art. 43 du Règlement Général de Police). Pour ce faire, depuis plusieurs années maintenant, les Saint-Ghislainois peuvent retirer gratuitement du sel sur le site de l'Administration communale en face du hall de maintenance en période de grand froid.

Le sel est destiné uniquement aux particuliers de l'Entité, avec une limitation d'environ 5 kilos par famille. Les habitants sont invités à venir avec leur contenant (sac, seau, etc.).



Facilitez la vie au Père Noël : entretenez votre cheminée !

Quoi de plus agréable en hiver qu'une soirée au coin du feu ? Pour cela, il est primordial de vérifier le conduit de sa cheminée et d'appliquer quelques consignes afin d'éviter une mauvaise surprise à l'allumage : un feu de cheminée.

C'est pourquoi, après une longue période sans utilisation, il est important de respecter les quelques conseils ci-contre.

- ✓ Faites ramoner votre cheminée au moins 1 fois par an lorsque vous brûlez des combustibles liquides ou solides, idéalement juste avant la période hivernale. En cas de chauffage intensif, il est conseillé de faire ramoner votre cheminée plusieurs fois par an.
- ✓ Si vous utilisez une cassette au bois, la température produite est plus élevée que dans un âtre. C'est pourquoi, un tubage de la cheminée s'avère nécessaire.



- ✓ Ne surchargez pas votre foyer (en particulier la nuit).
- ✓ Assurez-vous que le raccordement entre la cassette ou le foyer et la cheminée est réalisé correctement.
- ✓ Ne brûlez que du bois sec et des essences telles que le chêne, le hêtre, le charme, etc. Évitez de brûler des résineux qui encrassent les cheminées et sont propices aux feux de cheminée. De même, évitez de brûler des déchets (plastiques, etc.).
- ✓ Un préchauffage de la cheminée est conseillé lors des premières utilisations de la saison. Évitez les feux brutaux au départ.
- ✓ Ne brûlez jamais de bois peint ou verni : les produits chimiques qu'ils contiennent dégagent des vapeurs toxiques au contact des flammes qui se fixent sur la suie.
- ✓ N'utilisez jamais de solvants ou de produits pour démarrer un feu ou accélérer la combustion.
- ✓ Laissez le clapet ouvert un minimum pour permettre une meilleure ventilation de la cheminée afin d'assurer son refroidissement permanent et diminuer le dépôt de suie.
- ✓ Ne disposez pas de tapis, journaux, vêtements, etc. devant la cheminée.
- ✓ Veillez à prévoir un système de ventilation fonctionnel dans la pièce où se situe la cheminée.
- ✓ Surveillez les joints de votre cheminée pour éviter tout risque d'intoxication de votre habitation.

Sachez enfin qu'un feu de cheminée engendre un bourdonnement perceptible. Si vous êtes victime d'un tel incendie, appelez le 112 le plus vite possible. En attendant les secours, privilégiez l'utilisation de sable ou de terre pour éteindre le feu plutôt que de l'eau afin d'éviter une production abondante de vapeur et des chocs thermiques qui peuvent engendrer des fissures du conduit de cheminée.

Le feu d'artifice, ce n'est pas un jeu !

Chaque année, des accidents plus ou moins graves sont enregistrés suite à l'utilisation de feux d'artifice lors des fêtes de Noël et du Nouvel An. Ce qui peut ressembler à un jeu peut néanmoins engendrer de graves blessures comme des brûlures, la perte d'un œil ou encore d'un ou plusieurs doigts, sans oublier le risque d'incendie chez soi ou chez un voisin. Ils ont également des effets néfastes sur nos animaux domestiques mais aussi sur les animaux sauvages et en particulier les oiseaux, pouvant aller jusqu'à les tuer.

À l'approche des fêtes de fin d'année, il est utile de rappeler les précautions à prendre afin de ne pas gâcher vos soirées.



Que dit la réglementation ?

Selon l'article 8 du Règlement Général de Police, le tir d'un feu d'artifice est soumis à l'autorisation préalable du Bourgmestre. La demande doit être introduite auprès de la Ville au moyen d'un dossier de sécurité à compléter. Parfois, il se peut qu'un arrêté du Gouverneur vienne suppléer la réglementation communale (sécheresse, vent, etc.).

Veillez vérifier que vos assurances couvrent les éventuels dommages causés par un tir d'artifices.

Comment les manipuler avec précaution ?

- ✓ Prévenez vos voisins au moins 15 jours à l'avance.
- ✓ Choisissez une zone de tir dégagée et suffisamment éloignée des habitations, abris de jardin, etc. Tenez compte du vent.
- ✓ Prévoyez un seau d'eau et/ou un extincteur à proximité de la zone de tir.
- ✓ Stabilisez les fusées solidement de façon verticale. Ne jamais placer les artifices dans/sur un support non stable ou destructible sous l'effet des artifices (bouteille en plastique, etc.).
- ✓ Eloignez toute personne ne participant pas au tir.
- ✓ Portez des gants, des lunettes et des protections auditives.
- ✓ Utilisez un seul artifice à la fois.
- ✓ Utilisez uniquement la mèche d'allumage prévue. En cas de tir raté, ne faites pas de seconde tentative.
- ✓ Nettoyez attentivement la zone de tir et éteignez les éventuels résidus incandescents une fois le feu terminé. En cas de brûlures, rincez-les abondamment à l'eau courante jusqu'à l'arrivée des services de secours.

La prévention vol, un service communal à votre disposition

Les fêtes de fin d'année sont souvent l'occasion pour les voleurs de s'introduire chez autrui. Un bandit n'a besoin que de 10 minutes pour dérober vos biens ! Pour une plus grande sécurité de tous, soyons solidaires et vigilants.

La Ville de Saint-Ghislain s'est dotée d'un service de prévention vol pour vous aider à sécuriser votre habitation ou votre commerce.

Le conseiller en prévention vol se rend gratuitement au domicile des particuliers et chez les commerçants qui en font la demande en vue de proposer des aménagements et des conseils pratiques afin de sécuriser des bâtiments contre les intrusions.

Le saviez-vous ?

- ◆ De simples systèmes de fermeture de qualité (chaînes, cadenas, serrures, etc.) peuvent retarder l'intrusion du cambrioleur dans votre habitation.
- ◆ Le service prévention vol peut vous informer des normes de fiabilité ou de qualité de serrures de sécurité, volets, verres feuilletés, etc.
- ◆ Veillez à ce que ces éléments soient installés par des professionnels.
- ◆ Il en est de même pour le placement d'un système d'alarme électronique.
- ◆ Tenez compte de l'obligation de déclarer votre alarme.
- ◆ Les accès situés à l'arrière de votre maison sont à protéger.
- ◆ Pensez également à protéger tant la coupole que le soupirail.
- ◆ Au cas où vous seriez victime d'un cambriolage, avisez le plus rapidement possible la police en formant le 101.
- ◆ Vous pouvez bénéficier gratuitement d'une surveillance de votre habitation par la police lorsque vous partez en vacances.
- ◆ Une déduction fiscale est envisageable pour les commerçants.

Contact : ☎ 065 76 19 24

@ conseilierenpreventionvol@saint-ghislain.be



PS

Saint-Ghislain, comme l'ensemble des communes du pays, doit faire face à un important ralentissement de son activité économique dû à la crise sanitaire. Plusieurs semaines de confinement au printemps, la fermeture des établissements de l'Horeca en octobre et d'autres mesures prises pour préserver la santé de tous mettent de nombreux commerces et entreprises en difficulté. Certains d'entre eux risquent de ne pas se relever...

Dès les premiers impacts sur la vie économique de notre Cité, la Ville s'est tournée vers des entreprises de la région pour acquérir du tissu, des masques et des visières de protection pour les citoyens, les agents communaux et le personnel soignant, y compris dans les maisons de retraite.

Elle a décidé en outre une exonération partielle en cas d'inactivité commerciale ou industrielle et la réduction de 50% de la taxe immondices pour les commerces en 2020, tout en gelant l'envoi de nouvelles taxes pour les personnes physiques et morales du 18 mars au 30 juin 2020. Une prime de relance de 4 000 EUR à 6 000 EUR selon le secteur d'activité a été consentie pour les commerces de l'Entité contraints de fermer pendant la première vague du virus. Près de 800 000 EUR leur ont déjà été versés et la Ville étudie les possibilités d'élargir le champ d'application de cette prime.

Un autre coup de pouce – non négligeable puisqu'il représente une dépense de plus de 350 000 EUR – est la distribution de bons à valoir aux citoyens saint-ghislainois. Remplaçant les chèques Propreté, les bons ont doublé de valeur et devront être utilisés dans les commerces de l'Entité désireux de participer à l'opération.

Michel DUHOUX
Chef de groupe PS

MR & Citoyens

Notre force, notre terroir

Depuis des années déjà, avec l'avènement des « hypers » centres commerciaux et ensuite avec la révolution numérique, les centres-villes sont désertés. Ce constat posé, cette situation ne doit pas être et rester une fatalité.

Le tissu social, le bâti, la géographie, la diversité économique, les moyens multimodaux, la richesse associative, la volonté entrepreneuriale,... tout cela, conjugué à la gestion sérieuse et expérimentée de la majorité plurielle de notre Ville, sont les clefs pour résister aux différentes crises successives. Elles permettent également de se réinventer pour aborder un véritable tournant et une renaissance économique du centre-ville, des commerces et des producteurs locaux ainsi qu'un enracinement profond des entreprises sur le territoire saint-ghislainois.

Évidemment, en cette période de crise sanitaire, les aides sont bien nécessaires pour faire face à l'immédiat et c'est ce qui a été fait pour de très nombreux commerces.

Mais ce qui nous importe surtout, ce sont des entreprises pérennes. Un retour à l'essentiel, à la production locale, à un commerce de proximité efficace, proactif et convivial. Pour cela, le Syndicat d'Initiative de notre Ville est un outil fabuleux pour promouvoir et aider les commerçants de notre Entité. Il organise des événements ayant pour but d'attirer un maximum de personnes dans notre Ville afin de faire découvrir la richesse de ses commerces et de ses entreprises. Un soutien moderne, via un site web et les réseaux sociaux, mais aussi grâce à un ancrage local et traditionnel.

Saint-Ghislain est la Ville à taille humaine, dynamique, qui allie tradition et modernité. Entreprendre à Saint-Ghislain, c'est déjà faire le choix d'être au bon endroit et d'être assuré du soutien important d'une politique à l'écoute et volontariste en matière de création d'entreprises.

François ROOSENS & Nicolas SCHIETTECATTÉ
Conseillers communaux
MR&Citoyens

Osons!

Nos soutiens aux commerçants locaux

Le virus inflige des souffrances à ses victimes, du stress aux soignants et bien des dégâts à notre économie.

La crise est forte pour nos commerçants locaux, entre fermetures forcées, ouvertures des commerces essentiels, investissements pour les normes sanitaires, le matériel à mettre à disposition des clients et la raréfaction de ceux-ci.

Confrontés au lockdown, ils doivent réinventer leur métier dans l'urgence pour répondre autrement aux besoins de la clientèle.

Gadget inutile mis en place sans concertation dans la précipitation : le taxi commercial : flop.

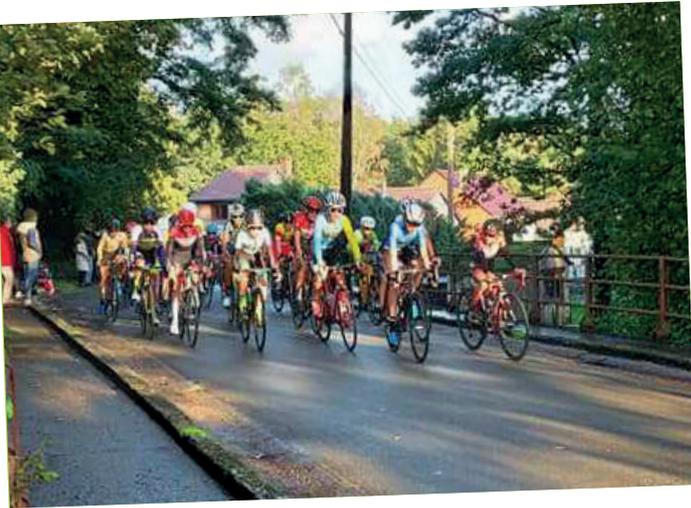
Dès le 17 mars Osons fut seul à proposer (outre des masques à la population) des mesures de soutien au commerce que la Ville ne fera voter que 2 mois plus tard.

En juin Osons propose un plan de sauvetage incluant tous les commerces locaux. Il faut attendre juillet pour l'octroi des « primes communales » (6.000 € à l'HORECA, 4.000 € aux autres) de la Région wallonne, la majorité restreignant ces aides, excluant plein d'indépendants : snacks et friteries, agriculteurs, professions libérales,... là où d'autres communes n'ont laissé personne au bord du chemin.

Les commerçants n'ont pas besoin de gadgets ni de fausses promesses. Ils souhaitent être soutenus dans la mutation de leur métier au service des habitants. Par exemple par une aide à la numérisation de leur activité, l'instauration du « click & collect », la mise à disposition d'un point de dépôt/retrait des articles achetés en ligne dans leur boutique...

Ensemble, soutenons-les. Ils sont les moteurs de notre économie et de notre quotidien.

Pascal BAURAIN
Chef de groupe Osons!



Un championnat de Belgique à Villerot

C'est sous une météo entre averses et éclaircies que s'est déroulé le Grand Prix Daniel Olivier le dimanche 11 octobre à Villerot. L'édition 2020 avait une saveur particulière car elle était reprise comme épreuve du championnat de Belgique cycliste pour aspirants. Organisée en partenariat avec Belgian Cycling, la course comportait 2 épreuves : un contre la montre et une course sur route pour filles et garçons de 12 à 14 ans. A cette occasion, pas moins de 33 coureurs en herbe sont montés sur le podium.



Pour ne jamais oublier...

L'armistice mettant fin aux combats de la Première Guerre mondiale a été signé le 11 novembre 1918. A l'occasion du 102e anniversaire de la Journée du Combattant et du Souvenir, des commémorations ont été organisées dans les différentes communes de l'Entité dans le strict respect des règles sanitaires. Les autorités communales ont renoncé aux discours, aux intermèdes musicaux et aux habituelles réceptions afin de préserver la santé de tous.



S'évader au travers de peintures

Dans le cadre de la traditionnelle exposition communale à l'occasion de la Fête de Saint-Ghislain, Lise Durez a pris ses quartiers dans la Tour de la Ville afin de décorer l'Espace Ockeghem de ses œuvres. Du samedi 10 au dimanche 18 octobre, les visiteurs ont pu découvrir gratuitement les œuvres de cette artiste peintre et ainsi s'évader dans un monde d'harmonie, de paix, de poésie et de beauté.

Il était une fois...

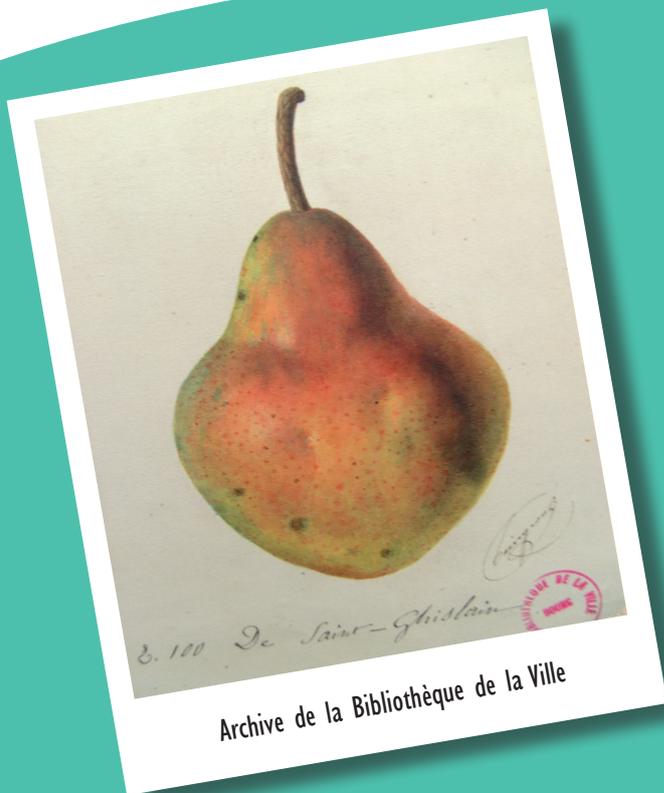
Un fruit de saison

Elle a la peau légèrement rugueuse, couverte de points gris. Son œil est petit, ouvert ou mi-clos. Elle est ventrue et sa chair est blanche ! De quoi s'agit-il ?

Apparue au XIXe siècle, elle fut décrite pour la première fois en 1823 par le professeur Van Mons comme étant originaire de Saint-Ghislain en Hainaut. Son détenteur, monsieur Dohain, la faisait procréer depuis 25 ans.

Mais de quoi s'agit-il ? Tout simplement de la Poire de Saint-Ghislain, répertoriée dans le dictionnaire de la Pomologie de André Leroy publié en 1869, contenant l'histoire, la description ainsi que la figure des fruits anciens et modernes.

L'arbre est gris rougeâtre aux rameaux étalés à la base, ses feuilles sont petites, ovales, peu nombreuses. Le fruit ressemble à une calebasse allongée. Connue sous le nom de Quinnipiack, Rougemont ou Duck-Monarch, c'est le professeur Van Mons qui lui donne le nom de « de Saint-Ghislain » en 1852.



Le Mot du Collège

Aménager intelligemment notre Ville et veiller à préserver l'environnement, voilà deux engagements qui ont toujours été au cœur des priorités du Collège communal. Et ces derniers mois, malgré la crise sanitaire, des projets importants ont été menés à bien.

Ainsi, dans nos rues, le parc d'éclairage public est progressivement renouvelé par un éclairage LED, moins énergivore et plus performant. Effectué en collaboration avec ORES, cette opération sera effectuée en plusieurs étapes, dans toute l'Entité. En 2021, nous y consacrerons une enveloppe budgétaire de 307 809 EUR. L'égouttage sera, lui aussi, partiellement rénové, et afin de réduire au maximum l'impact financier, ces travaux seront pris en charge pour une bonne part par la Société Publique de Gestion de l'Eau, la SPGE.

Les infrastructures communales sont, elles aussi, concernées : toitures, châssis et chaudières sont progressivement remplacés dans l'ensemble de nos bâtiments. Et la facture finale sera sensiblement réduite puisque la Région wallonne a accepté, via son Programme Prioritaire des Travaux (PPT), de subsidier ces rénovations. Par ailleurs, une chaudière biomasse sera installée au hall de maintenance en 2021, et un véhicule roulant au gaz naturel comprimé (le CNG) a été acquis, sur fonds propres et subsides, afin de poursuivre nos efforts pour réduire notre empreinte carbone.

Les choix que nous posons sont concrets, mesurables et profitent à tous. Dans son PST, notre majorité plurielle s'est engagée à concilier performance, réduction des coûts et respect de l'environnement pour que Saint-Ghislain soit demain une Ville durable.

Luc Dumont
Echevin (travaux, gestion du patrimoine public, état civil, mobilité)

Principes déontologiques : les articles ne comporteront pas de contenu à caractère polémique, de propagande politique ou de contenu à caractère personnel.

Ma Comm'Une

Magazine communal

Tirage : 12 600 exemplaires distribués en toutes-boîtes par bPost

Edition trimestrielle

Editeur responsable : Collège communal de la Ville de Saint-Ghislain, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre

Conception et rédaction : service SCORE (Sport/Communication/Relations extérieures)

Impression : Hainaut Concept Impression

Pour toute information relative au magazine communal : Mme Andrea HERBRAND, responsable service SCORE - 065 76 19 79 ou andrea.herbrand@saint-ghislain.be

Une Administration à votre service !

Coordonnées générales :

Administration communale

Rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre

Directeur général : M. Benjamin ANSCIAUX

☎ 065 76 19 00 @ info@saint-ghislain.be

🕒 **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

☎ **0800 99 506** : numéro vert gratuit pour tout renseignement d'ordre général ou pour signaler un dépôt sauvage, un éclairage public défectueux, un problème de voirie, etc.

Direction financière

Directrice financière : Mme Jacqueline CARLENS

☎ 065 76 20 70 @ direction.financiere@saint-ghislain.be

Du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30

Service Population/Etat civil

Le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

Le mardi de 13h à 19h

Le jeudi de 13h à 16h

Le 1^e et 3^e samedi du mois de 10h à 12h

☎ 065 76 19 00 @ pop.ec@saint-ghislain.be

Afin de mieux traiter vos demandes, le service n'est plus accessible au public 1/4 d'heure avant sa fermeture.

Service Aménagement du Territoire/Urbanisme/Environnement

Le lundi uniquement sur rendez-vous

Le mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 19h

Le mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

☎ 065 76 19 00 @ info@saint-ghislain.be

En raison de la crise sanitaire, l'accès aux services communaux se fait uniquement SUR RENDEZ-VOUS.



Le PORT DU MASQUE est obligatoire.

Pour consulter Ma Comm'Une en version numérique



Changez vos cartes de l'Union européenne

Nouvelles éditions 2020



Depuis l'entrée en vigueur du Brexit au 31/01/2020, l'Union européenne est désormais composée de 27 Etats membres.

Beaucoup d'entre vous souhaiteraient disposer d'une carte de géographie actualisée permettant de situer les différents pays composant l'actuelle Union européenne.

Voici les cartes proposées:

- > **"Voyager en Europe"**: carte au format A3, pliée au format US
- > Carte **"Poster au format 1m/1m"** (à retirer au guichet ou auprès d'une nos 4 vitrines; pas d'envoi postal!)
- > **Carte puzzle**: pour les enfants de 8 à 12 ans (format A3)

Ces publications sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès du Centre Europe Direct Hainaut.

**Tous nos services
sont gratuits!**

**Province de Hainaut
Hainaut Développement
Europe Direct Hainaut**

rue de Nimy 46 - 7000 MONS
Tél.: 0800 90 274 (n° gratuit)
europedirect@hainaut-developpement.be
www.europedirecthainaut.be

Rejoignez-nous sur Facebook:
 www.facebook.com/europedirecthainaut

Vous désirez être informé sur l'actualité européenne, sur notre agenda ainsi que sur les nouvelles publications disponibles?

**Abonnez-vous à notre
Infolettre électronique**



*La Ville de Saint-Ghislain vous
souhaite de bonnes fêtes de fin d'année*

